



## Annonce d'entreprise selon l'art. 64 OSaVé du 31 octobre 2018

Nom de l'entreprise :		Téléphone :	
Rue/N° :		Mobile :	
NPA/Lieu :		E-mail :	
Personne de contact :			
Type de communication privilégié :	<input type="checkbox"/> Par la poste	<input type="checkbox"/> Uniquement sous forme électronique	
N° IDE :	CHE - (numéro d'identification des entreprises selon le registre IDE)		
Filiales appartenant à l'entreprise :			

### Secteur d'activité de l'entreprise :

<input type="checkbox"/> Commerce de marchandises soumises au passeport phytosanitaire en Suisse	<input type="checkbox"/> Production de marchandises soumises au passeport phytosanitaire
<input type="checkbox"/> Importation de marchandises soumises au passeport phytosanitaire en provenance de l'UE	<input type="checkbox"/> Exportation de marchandises soumises au passeport phytosanitaire vers l'UE
<input type="checkbox"/> Importation de marchandises végétales en provenance de pays non membres de l'UE	<input type="checkbox"/> Exportation de marchandises végétales vers pays non membres de l'UE
<input type="checkbox"/> Service postal	<input type="checkbox"/> Commerce en ligne
<input type="checkbox"/> Transport international de marchandises et/ou de personnes (pays non membres de l'UE)	<input type="checkbox"/> Autre:

### Importation en provenance de pays non membres de l'UE (pays tiers) :

<input type="checkbox"/> Plantes vivantes (sauf les bonsaïs)	<input type="checkbox"/> Bonsaïs	<input type="checkbox"/> Semences
<input type="checkbox"/> Oignons, tubercules, bulbes et rhizomes	<input type="checkbox"/> Fruits et légumes	<input type="checkbox"/> Fleurs coupées et rameaux
<input type="checkbox"/> Machines et véhicules agricoles ou forestiers usagés	<input type="checkbox"/> Bois et produits en bois	<input type="checkbox"/> Écorces
	<input type="checkbox"/> Terre et terreaux de culture	<input type="checkbox"/> Autres :

### Type de vente (marchandise soumise au passeport phytosanitaire):

<input type="checkbox"/> À des acquéreurs commerciaux (y c. horticulteurs, jardiniers paysagistes, agriculteurs, etc.)	<input type="checkbox"/> Vente directe (sur place) à des acquéreurs non commerciaux (particuliers)
<input type="checkbox"/> À des acquéreurs non commerciaux (particuliers) via la <b>vente à distance</b> (commande par Internet, téléphone, fax, catalogue, etc.)	

Une entreprise soumise à l'obligation d'annoncer doit annoncer au SPF toute modification par rapport aux informations ci-dessus dans les 30 jours suivant ladite modification.

L'inscription de l'entreprise dans le registre des entreprises soumise à l'obligation d'annoncer est demandée :

Lieu et date :	Signature :
----------------	-------------